VIGNOC

Compte-rendu de réunion du COPIL

Date : Dix-sept novembre de l'an deux mille vingt et un.	Lieu : Salle du conseil, Mairie de Vignoc.
Heure de début : 17h10	Heure de fin : 20h00

Object : réunion de suivi par le COPIL du Projet Educatif de territoire

Présents :	Excusée :
- Mme GARNIER - Mme BODIN - M. GAUTHIER - Mme DELGY - Mme SAINT-LEGER - Mme DION - M. RENNAIS - Mme LAURENT - M. LESAGE - M. LE SAUX - Mme CONNAN	- M. JOLY - M. GUICHOUX

Ordre du jour :

1. Bilan des acteurs éducatifs sur la première période de l'année scolaire 2021-2022 ;
2. L'avenir des TAP pour la rentrée 2022-2023.

Ouverture de séance :

Madame Garnier adjointe aux affaires scolaires, rappelle que l'éducation est au cœur de l'engagement de la municipalité. C'est la raison pour laquelle le budget de fonctionnement de l'éducation est le plus important de la commune de Vignoc.

La notion des besoins de l'enfant doit être au centre de nos réflexions tout au long de ce COPIL.

1. Bilan des acteurs éducatifs sur la première période de l'année scolaire 2021-2022.

1.1 Les écoles :

Citoyenneté	- Mise en place des délégués de classe ; - Coordination des règles de vie entre les différents acteurs éducatifs (en cours) ; - Volonté de créer une dynamique de dialogue entre les différents acteurs (organiser une rencontre avec les animateurs et les enseignants).
Santé	- Sensibilisation autour de l'inclusion des enfants en situation d'handicap ; - Sensibilisation à la Trisomie 21.
Education culturelle	- Projet théâtral en coopération avec les différentes classes élémentaires. - Mise en place de plusieurs activités créatives ; - Mise en place d'atelier musicale (chaque enfant joue un instrument) ; - Mise en place des sorties à la piscine pour tous les enfants élémentaires.

1.2 Le centre de loisirs (la ligue de l'enseignement 35) :

Citoyenneté	- Formation à la CNV (Communication Non Violente) des animateurs ; - Mise en place de grands jeux autour de la coopération ; - Formation des animateurs sur la question des enfants en situation d'handicap ; - Médiation autour de l'égalité et l'équité entre les garçons et les filles (en cours) ; - Formation des animateurs autour des discriminations.
Santé	- Mise en place des temps « comment ça va ? » pour verbaliser les émotions des animateurs et des enfants ; - Mise en place de la sophrologie ; - Mise en place d'une pédagogie progressive (les clés de l'autonomie) ; - Réflexion sur les mini-camps ; - Des activités zéro déchet.
Education culturelle	- Durant l'été 2021, mise en place des maisons d'auteurs ; - Visite de Brocéliande ; - Activités autour du langage des signes et de la langue anglaise ; - Activité photo ;

1.3 La mairie :

La commune a réalisé plusieurs achats pour les activités du matin et du temps méridien pour permettre aux animateurs de réaliser des animations.

Monsieur Le SAUX, nouveau coordinateur Enfance-jeunesse pour la commune souhaite mettre en place les actions suivantes :

Citoyenneté	- Mise en place d'un temps « forum » bimensuel ; - Co-construction et mise en place des règles de vie par les enfants et les différents cercles éducatifs ; - Proposition quotidienne d'animation autour de la coopération (jeux de société, jeux sportifs ...).
Santé	- Mise en place de temps formation pour les équipes : « éducateurs d'émotions », « les clés de la C.N.V » et « les 3 postures clefs des animateurs » ; - Mise en place de temps de « non sollicitation » par les temps libres.
Education culturelle	- Mise en lien avec la bibliothèque pour des échanges de livres ; - Mise en place d'activités d'éveil musical (en lien avec des associations).

1.4 Les temps familiaux

Madame Dion représentante des parents d'élèves souligne la difficulté pour les familles de créer du lien avec le PEDT sans coordination des différents acteurs éducatifs. Elle exprime le besoin de mutualiser les différents canaux de communication (Facebook, panneau lumineux,

etc...) pour permettre aux familles de participer aux différents temps proposés par les différentes instances.

Proposition d'idée : Organiser une soirée ouverte aux parents et aux enfants pendant les prochaines vacances.

Monsieur Gauthier directeur des projets pour la ligue de l'enseignement est favorable à l'idée et propose de mettre en place une soirée jeux de société ouverte aux adultes pendant les vacances d'hiver (les modalités d'organisation sont à définir).

2. L'avenir des TAP pour la rentrée 2022-2023

Madame GARNIER, rappelle le contexte actuel concernant la position municipale au sujet des TAP pour la rentrée 2022-2023.

Depuis la mise en place de la réforme des rythmes scolaires de 2013, les TAP répondent aux besoins de l'enfant aussi bien dans le fond que dans la forme. La qualité des TAP est reconnue par les équipes enseignantes.

Cependant, l'augmentation de la population impose à la commune la construire d'une nouvelle école maternelle. Afin de pouvoir financer cette école, la commune doit réaliser des réductions des coûts de fonctionnement, cela impacte également les TAP.

Aujourd'hui le COPIL dispose de quatre scénarios pour la rentrée 2022-2023 :

1. Retour de la semaine de 4 jours avec arrêt des TAP ;
2. Maintien de la semaine de 4,5 jours, avec la prise en charge par les familles de la contribution de la commune pour les TAP ;
3. Maintien de la semaine de 4,5 jours, avec les TAP sur les temps méridiens ;
4. Maintien de la semaine de 4,5 jours, avec les TAP des maternelles sur le temps méridien et les TAP des élémentaires le lundi, mardi, jeudi et vendredi en fin de journée scolaire.

2.2 Le retour des enseignants :

Le fonctionnement des TAP actuel convient aux équipes pédagogiques. Dix enseignants sur douze sont favorables au maintien de la semaine de 4,5 jours. Il a été constaté que les enfants faisaient preuve d'une meilleure concentration le matin.

Concernant la proposition des TAP sur le temps méridien ou de fin de journée, l'ensemble des équipes pédagogiques s'oppose à ses propositions.

Le retour de la semaine de 4 jours, impliquera la demande de mutation d'une partie des équipes pédagogiques.

2.3 Présentation des coûts des TAP

Présentation du coup global des TAP. Deux membres du COPIL remettent en question la prise en charge d'une partie du salaire du coordinateur dans le coût global des TAP et interrogent sur d'autres dépenses qui auraient pu être évitées (fleurs dans la commune, décoration de noël, filet de foot, etc.).

Une question en cours d'étude :

- Maintien de la semaine de 4,5 jours, avec ouverture du centre de loisirs pour remplacer les TAP. Si oui, quels sont les coûts pour les familles ? La ligue de l'enseignement est-elle en capacité d'accueillir plus d'enfants ?

Suite aux différents échanges autour de la présentation des différents coûts des TAP.

Il est proposé de soumettre au vote des parents la future organisation des TAP.

Aux choix, trois propositions :

1. Retour de la semaine de 4 jours avec arrêt des TAP ;
2. Maintien de la semaine de 4,5 jours, avec la prise en charge par les familles de la contribution de la commune pour les TAP ;
3. Maintien de la semaine de 4,5 jours, avec ouverture du centre de loisirs pour remplacer les TAP.